

AVIS PUBLIC COLLECTIF RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est, par les présentes, donné par les soussignés ci-dessous mentionnés :

Que les rôles triennaux de 2^e et 3^e année d'existence en 2026 ainsi que le dépôt des nouveaux rôles d'évaluation foncière touchant les exercices 2026-2027-2028 sont maintenant disponibles pour consultation aux bureaux des directions générales des municipalités suivantes, selon l'horaire régulier.

Rôles de 2e et 3e année

MUNICIPALITÉ	ADRESSE	ANNÉE DE RÔLE
Saint-Côme-Linière	1362, rue Principale, Saint-Côme-Linière	3e
Notre-Dame-des-Pins	111, 30e Rue, bureau 209, Notre-Dame-des-Pins	3e
Saint-Simon-les-Mines	3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines	3e
Saint-Théophile	629, rue Principale, Saint-Théophile	2e
Saint-Gédéon-de-Beauce	127-A, 1re Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce	2e
Saint-Hilaire-de-Dorset	847, rue Principale, Saint-Hilaire-de-Dorset	2e
Saint-Martin	131, 1re Avenue Est, Saint-Martin	2e
Saint-René	778, route Principale, Saint-René	2e
Saint-Philibert	376, rue Principale, Saint-Philibert	2e

Que toute personne désirant demander une révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière de 2^e ou 3^e année, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, doit le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification et suivre la procédure ci-dessous.

Nouveaux rôles 2026-2027-2028

MUNICIPALITÉ	ADRESSE	ANNÉE DE RÔLE
Courcelles-Saint-Évariste	290, rue Principale, Saint-Évariste-de-Forsyth	1^{re}
La Guadeloupe	763, 14e Avenue, La Guadeloupe	1^{re}
Saint-Honoré-de-Shenley	476, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley	1^{re}
Lac-Poulin	165, rue Vallée, Lac-Poulin	1^{re}
Saint-Benoît-Labre	216, route 271, Saint-Benoît-Labre	1^{re}
Saint-Éphrem-de-Beauce	34, route 271 Sud, bureau 101, Saint-Éphrem-de-Beauce	1^{re}

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard d'un nouveau rôle d'évaluation foncière doit avant, la plus tardive des échéances, soit le 1^{er} mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 3 millions de dollars ou plus, pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et doit suivre la procédure ci-dessous.

Procédure pour une demande de révision administrative

- Remplir le formulaire intitulé « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » disponible au <https://mrcbeaucesartigan.com/services/evaluation-fonciere/> ou au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à l'adresse :

MRC de Beauce-Sartigan
2727, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1

- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRÉ ;
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le Règlement 2014-84 de l'OMRÉ aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Saint-Georges, le 12 novembre 2025

Les directions générales des municipalités concernées